

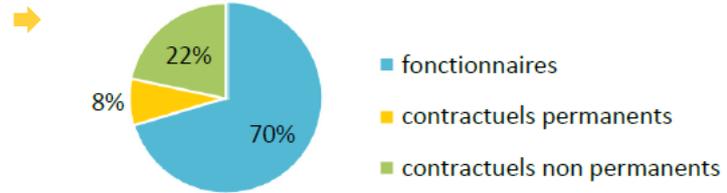
## VILLE DU HAVRE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022.

### Effectifs

➔ **3 526 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022**

- > **2 485** fonctionnaires
- > **278** contractuels permanents
- > **763** contractuels non permanents



➔ **23 % des contractuels permanents en CDI**

➔ **6 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité dont un contractuel**

➔ **Précisions emplois non permanents**

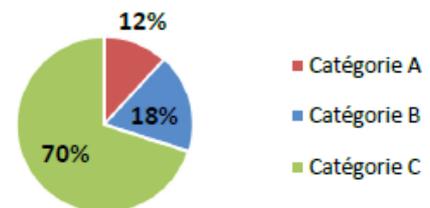
- 9 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- 79 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

### Caractéristiques des agents permanents

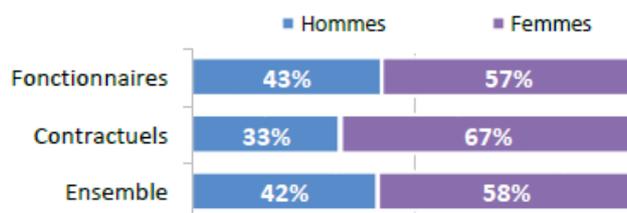
➔ **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	22%	38%	23%
Technique	53%	23%	50%
Culturelle	7%	13%	8%
Sportive	1%	5%	1%
Médico-sociale	9%	13%	9%
Police	3%		3%
Incendie			
Animation	6%	8%	6%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

➔ **Répartition des agents par catégorie**



➔ **Répartition par genre et par statut**

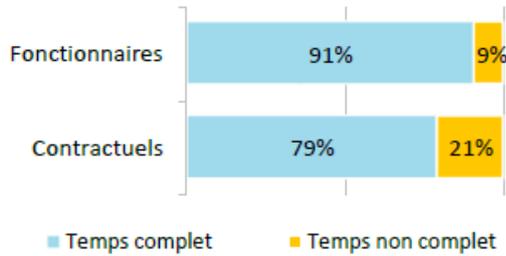


➔ **Les principaux cadres d'emplois**

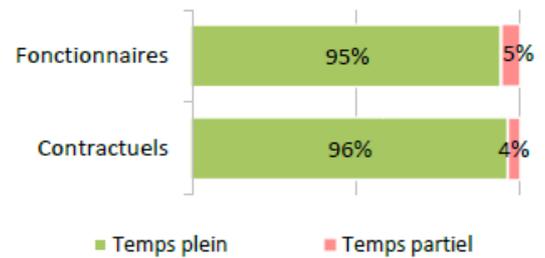
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	35%
Adjointes administratifs	11%
Agents de maîtrise	10%
Rédacteurs	6%
Attachés	6%

## Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	30%	55%
Technique	13%	32%
Culturelle	7%	49%

### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

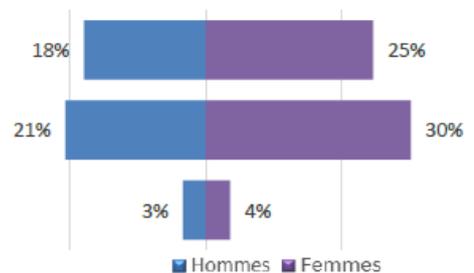
2% des hommes à temps partiel  
8% des femmes à temps partiel

## Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	47,55	de 50 ans et +
Contractuels permanents	41,10	
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>46,90</b>	
Âge moyen* des agents non permanents		
Contractuels non permanents	33,61	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

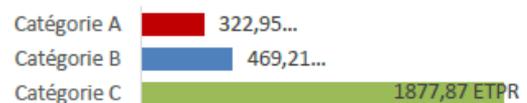
## Equivalent temps plein rémunéré

### ➔ 3 018,74 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2022

- > 2 395,02 fonctionnaires
- > 275,01 contractuels permanents
- > 348,71 contractuels non permanents

5 494 107 heures travaillées rémunérées en 2022

### Répartition des ETPR permanents par catégorie



## Positions Particulières

- > 2 agents mis à disposition dans la collectivité
- > 9 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 10 agents en congés parental
- > 95 agents en disponibilité

- > 13 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 3 agents détachés au sein de la collectivité
- > 14 agents détachés dans une autre structure
- > 14 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

## Mouvements

- ➔ En 2022, 202 arrivées d'agents permanents et 240 départs

13 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2021 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2022
2 801 agents	2 763 agents

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	54%
Mise en disponibilité	13%
Mutation	10%
Démission	8%
Fin de contrats remplaçants	5%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Recrutement direct	45%
Arrivées de contractuels	39%
Voie de mutation	10%
Voie de détachement	3%
Voie de concours, sélection professionnelle	1%

## Evolution professionnelle

- ➔ 22 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

- ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- ➔ 1158 avancements d'échelon et 189 avancements de grade

- ➔ 8 bénéficiaires d'une promotion interne avec examen professionnel nommés

dont 12% des nominations concernent des femmes

- ➔ 156 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 70,5% femmes  
dont 80,8% de catégorie C

## Sanctions disciplinaires

- ➔ 17 sanctions disciplinaires prononcées en 2022

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022	Hommes Femmes	
	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	10	2
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	1	0

3 sanctions prononcées à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

1 sanction prononcée à l'encontre d'un agent contractuel

- ➔ Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2022)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	70%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	18%
Autres	12%

## Budget et rémunérations

### ➔ Les charges de personnel représentent 63,64 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>203 517 135 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>129 509 142 €</b>	➔	<b>Soit 63,64 % des dépenses de fonctionnement</b>
----------------------------------	----------------------	------------------------------	----------------------	---	--

\* Montant global

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent:</b>	<b>84 203 250 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>	<b>4 889 734 €</b>
Primes et indemnités versées :	15 260 376 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	1 922 214 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	787 091 €		
Supplément familial de traitement :	883 531 €		
Indemnité de résidence :	591 770 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

### ➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

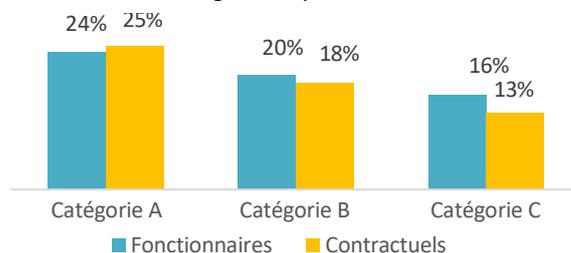
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	53 017 €	45 125 €	34 259 €	30 406 €	28 599 €	26 351 €
Technique	53 650 €	44 156 €	37 108 €	28 679 €	28 734 €	25 744 €
Culturelle	41 886 €	39 552 €	32 466 €	29 445 €	27 101 €	24 878 €
Sportive			33 025 €	28 254 €		
México-sociale	38 343 €	45 909 €	27 446 €	22 055 €	27 334 €	23 588 €
Police	56 754 €		41 533 €		36 562 €	
Incendie						
Animation			33 770 €	30 651 €	26 685 €	25 882 €
<b>Toutes filières</b>	<b>47 569 €</b>	<b>44 605 €</b>	<b>33 431 €</b>	<b>29 035 €</b>	<b>28 803 €</b>	<b>25 589 €</b>

### ➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18,09 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
<b>Fonctionnaires</b>	<b>17,99%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>18,88%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>18,09%</b>

- Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels sur postes permanents à l'exception de certains cadres d'emplois de la filière culturelle, technique et médico-sociale
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire dans la limite de 3 mois en année glissante
- La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- 67179,93 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022
- 40092,16 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2022

## Absences

➔ En moyenne, 35,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire

➤ En moyenne, 9,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	6,12%	2,18%	5,73%	0,52%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	9,81%	2,53%	9,07%	0,52%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	10,51%	3,67%	9,82%	0,57%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 42,1 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

➔ 350 accidents du travail déclarés au total en 2022

- > 9,9 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 41 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

**188 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

- 100 % sont fonctionnaires\*
- 87 % sont en catégorie C
- 11 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent

## Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**  
30 assistants de prévention désignés dans la collectivité  
3 conseillers de prévention

➔ **FORMATION**  
1158 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 95 867€  
Coût par jour de formation : 83€

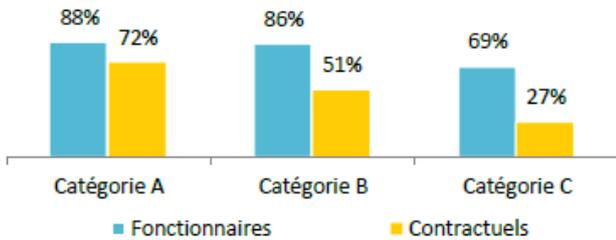
➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2022

## Formation

- ➔ 2022, 71,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2022



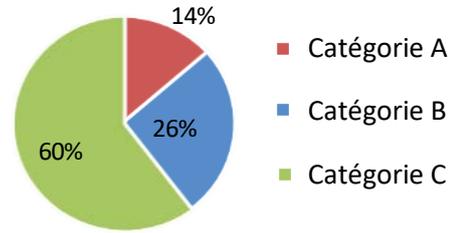
- ➔ 1 055 549 € ont été consacrés à la formation en 2022

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	69%
Coût de la formation des apprentis	5%
Frais de déplacement	2%
Autres organismes	24%

- ➔ 8 709 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2022

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent : > 3,2 jours par agent

Répartition des jours par organisme de formation

CNFPT	45%
Autres organismes	28%
Interne à la collectivité	27%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

- ➔ Pour l'année 2022, le montant des différentes dépenses d'action sociale est : 2 283 355 €

COSL (subvention de fonctionnement et d'actions sociales, prestations en nature)

- ➔ La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

Elles se répartissent comme suit :

Montants annuels

En gestion directe par la Ville du Havre : restaurant municipal, aide aux familles (gardes d'enfants et enfants handicapés), indemnités congés bonifiés (billets + indemnités), plan de déplacement entreprise et mutuelle : aide complémentaire santé	1 323 432 €
En partenariat avec la Ville du Havre :	959 923 €

Montants annuels

	Santé
Montant global des participations	309 949 €
Montant moyen par bénéficiaire	128 €

## Relations sociales

- ➔ Jours de grève

2303 jours de grève recensés en 2022

- ➔ Commissions Administratives Paritaires

4 réunions en 2022 dans la collectivité

- ➔ Comité Technique Territorial

9 réunions en 2022 dans la collectivité  
4 réunions du CHST



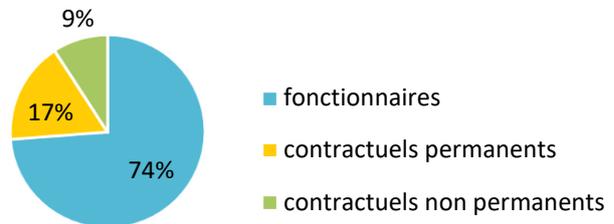
## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE LE HAVRE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2022 transmises en 2023 par la collectivité au Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

### Effectifs

#### ➔ 164 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022

- > 121 fonctionnaires
- > 28 contractuels permanents
- > 15 contractuels non permanents



#### ➔ 32 % des contractuels permanents en CDI

#### ➔ Précisions emplois non permanents

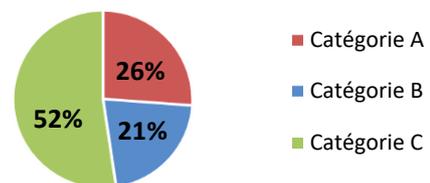
- ⇒ 1 contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 60 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2022 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

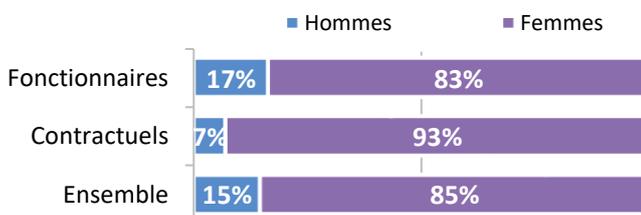
#### ➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	57%	21%	50%
Technique	18%	11%	17%
Culturelle			
Sportive	1%		1%
Médico-sociale	12%	39%	17%
Police			
Incendie			
Animation	12%	29%	15%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### ➔ Répartition des agents par catégorie



#### ➔ Répartition par genre et par statut



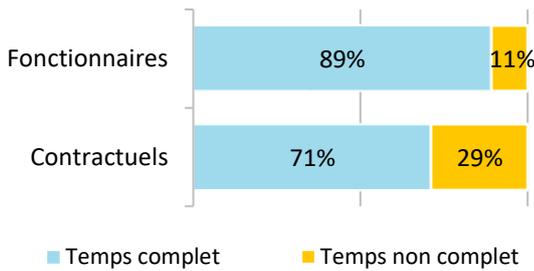
#### ➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	23%
Rédacteurs	17%
Adjoints techniques	15%
Adjoints d'animation	11%
Attachés	9%

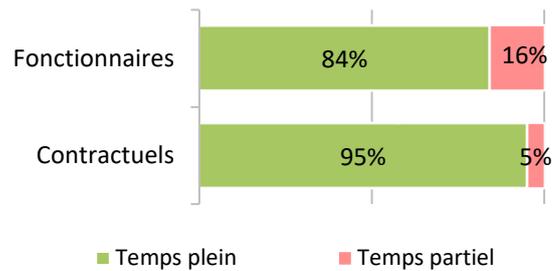
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2022

## Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	14%	88%
Administrative	13%	0%
Technique	9%	33%

### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

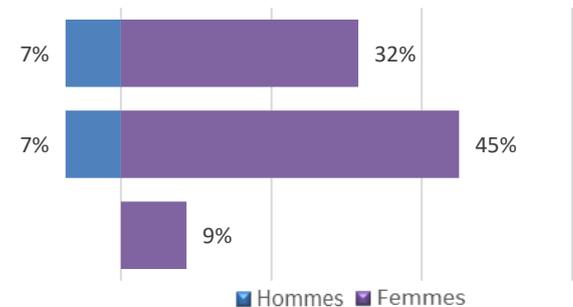
0% des hommes à temps partiel  
17% des femmes à temps partiel

## Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	48,33	de 50 ans et +
Contractuels permanents	36,79	
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>46,16</b>	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	40,83	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

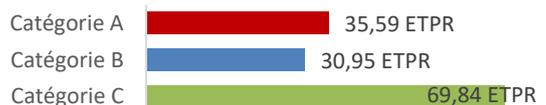
## Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 146,15 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2022

- > 113,08 fonctionnaires
- > 23,30 contractuels permanents
- > 9,77 contractuels non permanents

265 993 heures travaillées rémunérées en 2022

Répartition des ETPR permanents par catégorie



## Positions particulières

> 4 agents en disponibilité

- > Un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > Un agent détaché dans une autre structure

## Mouvements

- ➔ En 2022, 11 arrivées d'agents permanents et 18 départs

2 contractuels permanents nommés stagiaires

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021	Effectif physique au 31/12/2022
156 agents	149 agents

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	28%
Mutation	22%
Congé parental	17%
Démission	17%
Fin de contrats remplaçants	11%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	64%
Recrutement direct	27%
Voie de détachement	9%

## Évolution professionnelle

- ➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

- ➔ 1 lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

- ➔ 13 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- ➔ 73 avancements d'échelon et 11 avancements de grade

dont 92,3 % femmes

dont 46,2 % de catégorie C

## Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2022

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## Budget et rémunérations

### ➔ Les charges de personnel représentent 64,93 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>10 903 795 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>7 079 430 €</b>	➔	<b>Soit 64,93 % des dépenses de fonctionnement</b>
<i>* Montant global</i>					

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>4 539 832 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>	
Primes et indemnités versées :	830 012 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	103 989 €		<b>146 926 €</b>
Nouvelle Bonification Indiciaire :	51 298 €		
Supplément familial de traitement :	50 804 €		
Indemnité de résidence :	28 853 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

### ➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	47 017 €	53 911 €	34 607 €	s	31 992 €	25 138 €
Technique					29 415 €	33 357 €
Culturelle						
Sportive			s			
Médico-sociale	33 985 €	30 107 €			s	
Police						
Incendie						
Animation			39 800 €		28 059 €	24 996 €
<b>Toutes filières</b>	<b>39 303 €</b>	<b>34 868 €</b>	<b>35 116 €</b>	<b>s</b>	<b>30 482 €</b>	<b>28 186 €</b>

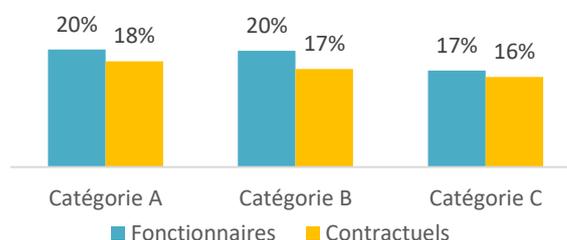
\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### ➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18,28 %

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

<b>Fonctionnaires</b>	<b>18,49%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>17,25%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>18,28%</b>

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- ⇒ 1806,25 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022
- ⇒ 5608,72 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2022

En 2022, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

## Absences

➔ En moyenne, 36,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire

> En moyenne, 21,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,93%	2,88%	5,36%	0,29%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	10,00%	5,80%	9,21%	0,29%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	11,92%	6,80%	10,96%	0,51%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 47,3 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

➔ 7 accidents du travail déclarés au total en 2022

> 4,3 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 62 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANT DE PRÉVENTION**  
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

➔ **FORMATION**  
10 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

➔ **DÉPENSES**  
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 51 187 €

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2017

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

### 7 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

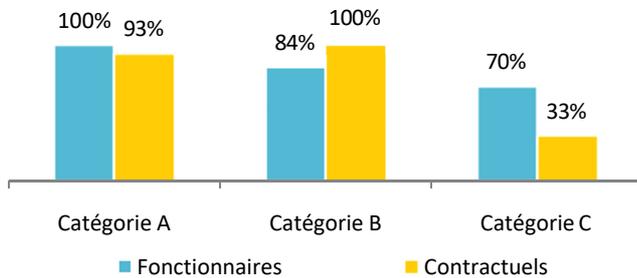
- ⇒ 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 2 travailleurs handicapés en catégorie A, 0 en catégorie B, 5 en catégorie C
- ⇒ 5 341 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

## Formation

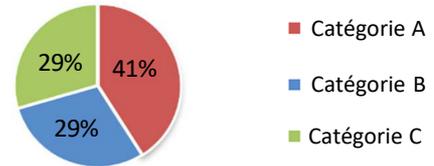
➔ En 2022, 77,2% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 512 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2022

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2022



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 83 875 € ont été consacrés à la formation en 2022

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 3,4 jours par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	47 %
Frais de déplacement	10 %
Autres organismes	43 %

Répartition des jours de formation

par organisme	
CNFPT	44%
Autres organismes	49%
Interne à la collectivité	7%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

➔ Pour l'année 2022, le montant des différentes dépenses d'action sociale est : **74 672 €**

Elles se répartissent comme suit :

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	17 747 €
Montant moyen par bénéficiaire	128 €

Montants annuels :  
En gestion directe par le CCAS de la ville du Havre : 30 608 €  
Aide aux familles (garde d'enfants et enfants handicapés), plan déplacement entreprise et mutuelle : aide complémentaire santé

En partenariat avec le CCAS de la ville du Havre : 44 064 €

## Relations sociales

➔ Jours de grève

57 jours de grève recensés en 2022

➔ Comité Technique Territorial

9 réunions en 2022 dans la collectivité

➔ Commissions Administratives Paritaires

4 réunions en 2022 dans la collectivité

## Précisions méthodologiques

### ➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

### ➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2022} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

*Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2022. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : novembre 2023

Version 4